

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023



L'an deux mil vingt-trois, le mardi sept mars à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23/02/2023

Administration

- Intégration de la commune au marché intercommunal de travaux et d'entretien de la voirie
- Convention relative à la réalisation de travaux sur le domaine public communal par la Communauté de Communes

Finances

- Remboursement des arrhes suite à fermeture exceptionnelle de la salle polyvalente
- Attribution d'une subvention pour les enfants habitants la commune scolarisés en secondaire

Ressources humaines

- Convention de mise à disposition des agents des services techniques pour le compte de la commune de Vattetot-sous-Beaumont

Travaux

- Vote de principe pour les aménagements et travaux projetés à la propriété du 8 Avenue du 8 mai 1945
- Dépôt du permis de construire et lancement de l'appel d'offres pour les travaux de la propriété du 20 Avenue du 8 mai 1945

Informations diverses :

- Retours sur les commissions communales et intercommunales
 - Explications concernant la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)
 - Fêtes et cérémonies
- Formations des élus avec un organisme certifié
- Projet d'installation d'un distributeur de pommes de terre
- Urbanisme :
 - Dossiers en cours et terminés ; DIA
- Choix d'une date pour le séminaire des élus communaux
- Choix d'une date pour la présentation publique du schéma de référence
- Questions diverses.

Étaient présents :

ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale,
M. VANDERMEERSCH Aldric,
Mme BROUTE Karine,
M. DUPRE Samuel,

CONSEILLERS :

M. PASCAL Régis,
Mme LEMONNIER Valérie,
M. DELAUNE Valentin,
Mme CHAPELLE Noëlle,
Mme COQUELLE Peggy,

Absent :

M. LAINNE Jean-Baptiste

Absents excusés :

Mme HATTON Amélie, M. HEBERT Richard, M. Jérôme MANGIN

Procurations :

Mme HATTON Amélie à Mme COQUELLE Peggy,
M. HEBERT Richard à Mme CHAPELLE Noëlle,
M. MANGIN Jérôme à Mme DHERVILLEZ Pascale.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

Monsieur le Maire présente Monsieur Arthur MATHEYS, stagiaire pour 2 mois à la mairie de Bréauté pour des projets d'urbanisme et d'architecture.

Mme COQUELLE Peggy a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

Le procès-verbal de la réunion du 23 février 2023 est approuvé par les membres présents à cette séance.

➤ **Intégration de la commune au marché intercommunal de travaux et d'entretien de la voirie (DELIB n°01/07-03-2023)**

M. VANDERMEERSCH informe l'assemblée du projet de convention pour que la commune bénéficie des tarifs préférentiels dans le cadre d'un marché à bons de commande contracté par la communauté de communes Campagne de Caux. Le marché actuel bénéficie d'une diminution de 15% par rapport au marché précédent.

Mme BROUTE demande si la commune reste libre de ce qu'elle souhaite faire. M. VANDERMEERSCH répond favorablement et indique que cela permet de bénéficier, sur des travaux de voirie, de tarifs avantageux en choisissant les entreprises et les prix mutualisés choisis dans le cadre du marché intercommunal. Il ajoute que cela permet, dans l'intérêt communautaire, d'apporter des réflexions entre les communes et la communauté de communes sur différentes compétences (réseaux, eau et assainissement...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes pour intégrer le marché intercommunal de travaux et d'entretien de la voirie.

➤ **Convention relative à la réalisation de travaux sur le domaine public communal par la Communauté de Communes (DELIB n°02/07-03-2023)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'établir une convention entre la commune et la Communauté de Communes concernant la réalisation de travaux d'enrobé sur des chemins communaux dont la Communauté de Communes n'a pas la mise à disposition car ces chemins n'ont pas reçu une première couche d'enrobé ou gravillonnage.

Ces travaux concernent :

- La Route du Maugendre,
- La Route de la Voie Romaine.

Les travaux sont réalisés par la Communauté de Communes, identifiée comme Maître d'Ouvrage.

Le montant total des travaux s'élève à 339 860€ HT. La commune de Bréauté s'engage à apporter au Maître d'Ouvrage une participation de 1814,77€. Ce montant représente l'estimation des travaux qui auraient dû être pris en charge par la commune, moins les subventions attribuées et la participation de la Communauté de Communes.

M. VANDERMEERSCH précise que ces travaux ont déjà été réalisés. En effet, lors des travaux, la Communauté de Communes avait encore quelques crédits budgétaires pour des travaux subventionnables. Ces deux routes ont été rajoutées. Une délibération globale avait été prise mais pour régulariser la situation, une convention doit être signée afin de pouvoir réaliser les paiements et bénéficier des subventions.

L'assemblée est sollicitée pour autoriser le Maire à signer la convention relative à la réalisation de travaux sur le domaine public communal pour les travaux et lieux précités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes pour les travaux de voirie route du Maugendre et route de la Voie Romaine.

➤ **Remboursement des arrhes à la suite de la fermeture exceptionnelle de la salle polyvalente (DELIB n°03/07-03-2023)**

Monsieur le Maire rappelle la fermeture exceptionnelle de la salle polyvalente le weekend du 14-15 janvier 2023, sur demande de la Préfecture et de la Gendarmerie. La salle polyvalente était réservée ce weekend-là et des arrhes d'un montant de 150€ ont été versés. Considérant le caractère exceptionnel de la fermeture, il est proposé de rembourser les arrhes à la personne lésée.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à reverser les arrhes à la personne lésée dans le cadre de sa réservation de la salle polyvalente le 14 et le 15 janvier 2023.

➤ **Attribution d'une subvention pour les enfants habitants la commune scolarisés en secondaires (DELIB n°04/07-03-2023)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse une aide aux élèves domiciliés à Bréauté et scolarisés en primaire à l'école Henri Blanc dans le cadre des voyages scolaires. Cette aide est versée une fois durant la scolarité du primaire.

Suite à plusieurs demandes d'administrés, l'assemblée est sollicitée pour attribuer une aide aux enfants domiciliés à Bréauté, scolarisés dans le secondaire et n'ayant pas perçu d'aide lors de leurs scolarité dans le primaire (déménagement, scolarité du primaire faite ailleurs,...).

Monsieur le Maire propose qu'une aide de 50€ soit versée aux enfants situés dans les conditions précitées, sur demande écrite et justificatif.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à unanimité
DECIDE d'octroyer, dans le cadre des voyages scolaires, une subventions aux élèves domiciliés à Bréauté, scolarisés dans le secondaire et n'ayant jamais perçu d'aide auparavant.
FIXE à 50€ le montant de cette aide.

➤ **Convention de mise à disposition des agents des services techniques pour le compte de la commune de Vattetot-sous-Beaumont (DELIB n°05/07-03-2023)**

M. VANDERMEERSCH informe l'assemblée que la commune de Vattetot-sous-Beaumont souhaiterait faire appel aux agents des services techniques de la commune de Bréauté pour des petits travaux d'entretien, nettoyage des espaces publics... Cette mise à disposition serait encadrée par une convention signée par les deux communes. Mme GUILBERT précise que seuls les agents titulaires peuvent être mis à disposition (deux agents concernés).

Il précise les détails de la convention : 20 jours par an maximum par session de journée ou demi-journée, remboursement de la rémunération des agents au prorata des heures/jours passés...

Il indique que concernant la mise à disposition du matériel, celui pourra être utilisé par les agents sur la commune limitrophe mais sans possibilité de stockage sur place pour des questions d'assurance. Concernant le remboursement de l'usage du matériel et d'utilisation du carburant, les tarifs sont en cours de finalisation, en reprenant les tarifs de l'entraide agricole.

Considérant le rapport présenté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du personnel des services techniques avec la commune de Vattetot-sous-Beaumont.

➤ **Vote de principe pour les aménagements et travaux projetés à la propriété du 8 Avenue du 8 mai 1945 (DELIB n°06/07-03-2023)**

M. VANDERMEERSCH informe l'assemblée des réflexions en cours sur la possibilité d'aménager l'étage de la maison pour faire des chambres à louer. Les travaux pourraient s'élever à maximum 50 000€ (isolation, plaquerie, plomberie, électricité). Une prestataire pourra venir faire une proposition de gestion des lieux. L'objectif est de démarrer une activité de logement et qui puisse être continuer après l'arrivée d'un restaurateur, ainsi que de faire déjà parler du lieu. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire vivre la maison et de la rendre plus accueillante via des gîtes ou du AirBNB.

Mme DHERVILLEZ précise que l'appel à candidatures pour la recherche d'un restaurateur a été lancé pour la partie rez-de-chaussée. Elle est favorable au projet de M. VANDERMEERSCH pour remettre en état l'étage et montrer que l'endroit vit. Elle précise que pour l'étage, l'exploitant du restaurant pourra anticiper une capacité d'hôtellerie et/ou envisager son logement sous les combles. Le fait de moderniser ne peut être que positif mais les montants des travaux doivent être maîtrisés.

Mme COUELLE demande si une personne s'occuperait de la gestion des logements. M. VANDERMEERSCH indique que la prestataire qui a été contactée se propose de gérer les lieux dans sa proposition.

Monsieur le Maire consulte l'assemblée pour un vote de principe pour poursuivre ces réflexions et la recherche de devis en restant dans la fourchette prix présentée par M. VANDERMEERSCH.

M. VANDERMEERSCH précise que la prestation de logement pourra toujours être complémentaire avec une activité de restaurant si le futur restaurateur ne souhaitait pas prendre la partie étage dans sa prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le principe des travaux projetés pour un montant maximal de 50 000€,

AUTORISE M. VANDERMEERSCH à poursuivre les démarches de recherche de devis,

CHARGE M. VANDERMEERSCH de transmettre à l'assemblée l'avancement des recherches avant toute décision concernant ces travaux.

➤ **Dépôt du permis de construire et lancement de l'appel d'offres pour les travaux de la propriété du 20 Avenue du 8 mai 1945 (DELIB n°07/07-03-2023)**

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée de la délocalisation de l'activité Spa Balnéo située au 12 Rue Guy de Maupassant dans la propriété du 20 Avenue du 8 mai 1945.

Mme DHERVILLEZ rappelle les éléments liés à ce dossier depuis l'acquisition de la propriété avenue du 8 mai : acquisition compliquée de la maison LEROI, Mme BLANCHARD intéressée dès le départ par la maison LEROI et s'était installée en attendant rue Guy de Maupassant et a réalisé tous les travaux intérieurs pour son activité. La commune a fait appel à Mme DURIEC, architecte, pour la rénovation et extension ainsi que les aménagements intérieurs. Une réflexion se pose sur le fait de faire appel à un économiste de projet pour donner les estimatifs et les métrés, la commune n'ayant pas les compétences en interne.

Mme DHERVILLEZ rappelle l'objectif communal d'avoir du patrimoine mais que cette propriété était en très mauvais état et que d'importants travaux sont nécessaires. Elle propose de présenter à l'assemblée le projet d'intégration paysagère proposée par l'architecte.

Mme COQUELLE interroge si les loyers pour cette personne seront augmentés, pour que la mairie rentrent dans ses frais au vu des travaux à réaliser. Monsieur le Maire précise que le loyer est prévu d'être augmenté.

M. VANDERMEERSCH indique qu'il a rencontré ce jour les futurs locataires pour échanger sur les travaux. Il précise que les travaux faisant l'objet d'un changement de destination en rez-de-chaussée avec accueil du public, le délai d'instruction du permis de construire est de 5 mois maximum.

M. PASCAL demande si un estimatif du montant des travaux peut être transmis. M. VANDERMEERSCH estime ces travaux dans une fourchette de 100 à 120 000€. Considérant ces montants, les travaux devront faire l'objet d'un marché public. Les prestataires seront présentés en conseil municipal en temps voulu. Beaucoup d'économie ont pu être faites grâce à l'intervention des agents des services techniques qui, pendant la période hivernale, ont réalisé les travaux de démolition à l'intérieur.

Mme BROUTE demande à se renseigner pour mobiliser des subventions au fonds vert pour la partie installation des panneaux photovoltaïques.

Mme DHERVILLEZ indique qu'il n'y a pas de vacance sur les bâtiments communaux et en location. Par ailleurs, des personnes sont intéressées pour la maison rue Guy de Maupassant pour éventuellement installer une seconde MAM.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 12 pour et une abstention (M. PASCAL),

AUTORISE Monsieur le Maire et les adjoints dans l'ordre du tableau à :

- Signer les documents afférents au permis de construire,
- Déposer le permis de construire pour instruction auprès des services compétents,
- Signer les documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux prévus au permis de construire.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ COMMISSIONS

Commissions communales

⇒ Fêtes et cérémonies (commission du 02 mars) :

- M. PASCAL donne le bilan des réponses des exposants du marché de Noël. Six réponses ont été transmises. L'organisation et l'accueil ont reçu des avis très positifs. Les commerçants constatent une baisse de fréquentation par rapport à 2021 (constats sur plusieurs marchés). Le dimanche a été appréciée pour les animations, notamment avec les déambulations des Elfes. Au niveau des décorations, quelques idées d'améliorations ont été évoquées en commission. Pour les animations, les élus souhaitent solliciter un professionnel pour faire venir une calèche. Ils souhaiteraient également faire participer les enfants des écoles (défilés, chorales, organisation de concours,...). Il est également proposé de modifier les horaires voir tout concentrer sur une seule journée (ex : le samedi de 13h30 à 21h, pour profiter des illuminations le soir) et recentrer le marché

sur la place du village. M. VANDERMEERSCH précise que les communes peuvent solliciter le barnum de la Communauté de Communes si besoin.

- M. PASCAL fait le point sur l'organisation de la Mad Jacques. Il félicite l'implication des élus, des associations et de la Communauté de Communes. Les organisateurs attendent 800 à 1000 vélos + 1500 personnes. Au niveau des retombées économiques, 46% des participants reviennent au moins une fois dans l'année suivant l'évènement.
- M. PASCAL fait le point pour l'organisation de la fête de la musique. Ils interrogent l'assemblée sur le cumul des évènements au mois de juin (Mad Jacques + fête de la musique). Il évoque un risque de redondance des activités et de ne pas avoir assez de bénévoles pour l'organisation de la fête de la musique. M. VANDERMEERSCH indique que si cela reste une fête champêtre, cela ne devrait pas trop solliciter de bénévoles. Monsieur le maire indique que les décorations du 3 juin pourront rester jusqu'au 21 juin. Mme DHERVILLEZ indique que les habitants sont sûrement très attachés à la fête de la musique. Mme CHAPELLE alerte sur les riverains qui pourraient être mécontents d'avoir deux fêtes en soirée coup sur coup. Mme DHERVILLEZ demande une meilleure répartition pour les tâches à faire pour aider à l'installation et au démontage. M. VANDERMEERSCH précise que la fête de la musique n'a pas besoin d'une grosse organisation, les gens sont surtout contents de se retrouver. Mme BROUTE propose de faire un appel aux groupes pour que les gens qui le souhaitent puissent participer à la fête de la musique, comme l'année dernière. M. DELAUNE demande si la commune maintient le feu d'artifices le même jour (sur le stade). L'idée serait de faire un défilé aux lampions pour emmener les gens de la place jusqu'au stade. De manière générale l'assemblée est favorable au maintien de la fête de la musique. Les élus se positionneront réellement au prochain conseil. Mme DHERVILLEZ est chargée de trouver un prestataire pour le feu d'artifices et de solliciter des financements auprès des entreprises.

Commissions intercommunales

- ⇒ *Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU, M. VANDERMEERSCH)* : cette compétence est intercommunale depuis quelques années et concerne les tuyauteries enterrées pour les eaux pluviales, les regards (hors grilles avaloirs sur chaussée), les bassins de rétentions, les noues. Plusieurs communes ont exprimé leur mécontentement sur la gestion de cette compétence et la remet en cause car chaque commune paye un montant pour que la communauté de communes gère l'entretien et l'investissement sur les eaux pluviales, et elles estiment qu'il n'y a pas de travaux. M. VANDERMEERSCH indique qu'un bureau d'études a été missionné à la prise de compétence et a fait un relevé des linéaires communaux mais sans aller sur place dans toutes les communes. Ce bureau d'étude a également dressé un état des investissements à réaliser avec un coût à prévoir tous les ans en investissement et une proposition de trois types de gestion d'entretien (ex : curage toutes les X années) avec différents tarifs. Lors des commissions, peu de membres étaient présents. Il a donc été fait le choix d'une solution mais il y a une remise en question de la formule d'entretien choisie. Mme DHERVILLEZ précise qu'à Bréauté on paye environ 10 000€. M. VANDERMEERSCH précise que des travaux ont été réalisés partout mais les services se concentrent sur les communes qui étaient très en retard. La GEPU présente un intérêt communautaire. A l'instar de la compétence eau et assainissement, où un schéma a été réalisé et rendu obligatoire pour solliciter des subventions lorsqu'il y a des travaux, la GEPU risque de suivre cette dynamique. Les services de l'Etat souhaitent voir que la communauté a identifié les priorités et les travaux à réaliser. Le but est de refaire correctement les linéaires pour que les services soient bien au clair sur les linéaires à prendre en compte. L'objectif aujourd'hui est de laisser cette compétence intercommunale et de faire évoluer le modèle d'entretien et tarifaire ainsi que réexpliquer les investissements qui ont été réalisés lors de la prochaine commission du 15/03. M. VANDERMEERSCH demande à ce que toutes les communes soient représentées. Une discussion sur cette compétence aura lieu également au prochain conseil des maires (le

16/03) et sera sûrement à l'ordre du jour du conseil communautaire (le 23/03). Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée sur le fait que la compétence reste intercommunale. L'assemblée donne un accord de principe à l'unanimité.

- ⇒ *Développement économique (Mme DHERVILLEZ)* : Mme DHERVILLEZ indique qu'un terrain sur la ZA des Sapins à côté de l'entreprise CSTP a été vendu à l'entreprise Deschamps de Goderville. Il reste encore un terrain de 2800m² à côté de l'entreprise ORTA. Ensuite, la communauté de communes travaillera sur la ZA de Bretteville-du-Grand-Caux.

❖ **FORMATIONS DES ELUS**

Mme BROUTE présente un organisme de formation qui propose des formations adressées aux élus sur divers sujets (urbanisme, gestion des cimetières, subventions...). Ces formations sont entièrement prises en charge la caisse des dépôts et consignation et les élus sont libres de choisir une date. Il est également possible de regrouper des élus de plusieurs communes. Mme BROUTE est intéressée. Mme DHERVILLEZ interroge sur le niveau des formations, si celles-ci sont adressés à des néophytes ou non.

❖ **TRAVAUX/AMENAGEMENT**

M. VANDERMEERSCH informe l'assemblée qu'il a été sollicité pour installer un distributeur de pommes de terre en 24/7 (comme à Saint-Jouen-de-Bruneval et Rogerville). Les discussions ont été engagées avec le conseil d'adjoint et la Communauté de Communes, qui serait favorable mais avec le souhait d'une réflexion globale pour avoir des lieux dédiés et ne pas créer des lieux « champignons » sans cohérence territoriale. Les élus projettent cette installation sur le terrain de jachère fleurie à la sortie de Bréauté vers Bolbec. Une réflexion est à mener sur l'aménagement et son côté évolutif. Le terrain appartenant à la commune, celle-ci bénéficie d'un contrôle sur l'aménagement et les installations. Monsieur le Maire rappelle qu'une exigence sera apportée sur cet endroit car il fait partie des entrées de bourg. Une convention d'occupation du domaine public devra être établie. L'assemblée donne un accord de principe pour que M. VANDERMEERSCH continue la réflexion et propose un aménagement qualitatif.

❖ **URBANISME**

Mme DHERVILLEZ informe sur les dossiers en cours et terminés :

DECLARATION PREALABLE

- ⇒ DP 76141 22 G 0018 - BASILE Melissa – 401 route de la pépinière – fenêtres de toit – accord du 31 janvier 2023
- ⇒ DP 76141 22 G 0023 – THILLOY Olivier – 180 impasse des trois cornets – abattage d'arbres et plantation d'arbres – accord du 2 mars 2023
- ⇒ DP 76141 23 G 0001 – SCEA du Hertelay (M. FOUBERT) – 2054 route du Hertelay – installation de 2 générateurs photovoltaïques – accord du 31 janvier 2023
- ⇒ DP 76141 23 G0002 – Habitat 76 – rue du prieuré – traitement façades 12 logements – refus du 27 janvier 2023
- ⇒ DP 76141 23 G0003 – Habitat 76 – rue du prieuré – traitement façades 8 garages – refus du 27 janvier 2023

D.I.A

- ⇒ DIA 076141 23 G 0001 – DURECU Jordan et BAYOU Olivia – 18 Rue Jean-Baptiste DELAMBRE – Parcelle B 441 – 126m² - 158 000€ - décision de non-préemption
- ⇒ DIA 076141 23 G 0002 – M. AVENEL Ludovic – 236 Route de la gare – 1601m² - 186 000€ - décision de non-préemption

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le DPU est de compétence intercommunale depuis le dernier conseil communautaire. M. VANDERMEERSCH précise que la mairie reste guichet unique. La commune a toujours la visibilité pour la commune sur l'évolution du foncier. Il ajoute que peu de dossiers de DIA ont abouti à une préemption. Mme DHERVILLEZ ne partage pas cet avis et précise que la commune a

des projets et alerte sur un risque de ralentissement des décisions. Monsieur le Maire est d'avis que la commune conserve cette compétence également.

❖ **CALENDRIER**

Séminaire des élus communaux

Monsieur le Maire souhaiterait faire réunir tous les conseillers à l'occasion du mi-mandat, sur un temps d'échanges et de travail. Mme COUELLE demande au Maire de proposer plusieurs dates pour que tout le monde puisse se positionner pour choisir une date. Monsieur le Maire transmettra un document avec plusieurs dates.

Présentation publique du schéma de référence

Suite à la finalisation du schéma de référence l'année dernière, les élus souhaitent présenter au public les résultats de l'étude. Il est proposé de prévoir une réunion publique à la suite d'un conseil municipal qui serait exceptionnellement décalé à 19h. Le mois de juin serait retenu. La date sera précisée au prochain conseil.

❖ **ANIMATIONS**

M. DUPRE informe que l'animation intergénérationnelle avec les jeux-vidéos est fixée au 8 avril à la salle polyvalente de Bréauté (Bréauté's game). Les jeux pourront accueillir jusqu'à 20 personnes à la fois et il pourra y avoir 192 personnes maximum dans la journée. M. DUPRE indique être à la recherche de vidéoprojecteurs pour cette journée.

- Questions diverses :

Des meubles de la Communauté de Communes ont été stockés aux services techniques. Quelques meubles peuvent être récupérés pour les locaux des services techniques.

M. VANDERMEERSCH indique qu'il a visité une commune avec une mini chaufferie bois pour plusieurs quartiers, en partenariat avec des acteurs de la valorisation des plantations de haie. L'idée serait d'impulser ce type d'installation sur les futurs projets d'aménagement, réduisant considérablement les coûts énergétiques par rapport à l'utilisation d'énergies fossiles.

M. VANDERMEERSCH indique que le riverain habitant à côté du terrain NEVEU (futur projet d'aménagement de lotissement) demande qu'une visite sur place soit faite pour confirmer les bornages pour les accotements de la route, avant les premiers travaux du permis d'aménager.

M. DUPRE informe d'un rdv avec la gendarmerie le 16 mars pour la cybersécurité. Il aura également une réunion avec le SDE 76 le 12 avril.

M. DUPRE sollicite les élus concernant des articles pour le prochain P'tit Bréautais.

M. DUPRE informe être toujours en cours de discussion avec EDF concernant les problèmes d'électricité au stade. Il s'agirait d'un problème avec ENEDIS.

Mme DHERVILLEZ informe que l'état des lieux avec les kinésithérapeutes au presbytère a eu lieu le 2 mars. Ils commenceront à l'arrivée du matériel très prochainement, possiblement fin mars. La mairie communiquera les coordonnées pour mettre sur le site internet, le P'tit Bréautais et un affichage à la mairie.

Monsieur le Maire, Mme DHERVILLEZ et Mme BROUTE reviennent sur la rencontre avec l'inspection académique le 6 mars concernant le regroupement scolaire à Bréauté, avec la commune de Vattetot-sous-Beaumont, toujours déterminée à rejoindre l'école de Bréauté. La commune de Vattetot-sous-Beaumont demande à la sous-préfecture de valider ce regroupement scolaire. La commune de Bréauté demande quelles sont les subventions possibles et un chiffrage. La sous-préfecture demande un plan de financement de la part de la trésorerie et indique qu'elle ne s'engagera pas sur des montants. Mme DHERVILLEZ indique qu'il s'agirait de réaliser le plan de financement et de solliciter le Préfet.

Monsieur le Maire informe d'une demande de la communauté de communes pour utiliser le terrain multisport pour les centres aérés. Le conseil municipal donne son accord.

Mme DHERVILLEZ informe de la constructibilité du terrain LEMIRE, côté cimetière. Un aménageur a pris contact avec la mairie pour y construire 6 à 7 logements. Les réflexions sont en cours, les élus seront certainement en mesure de donner plus d'informations au prochain conseil.

Monsieur le Maire informe que le Préfet a transmis l'abrogation des cartes communales qui bloquait l'opposabilité du PLUi. Le document d'urbanisme est dès maintenant applicable.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une pétition des parents de la MAM demandant quand les travaux seraient terminés pour que les enfants puissent profiter du jardin.

Une entreprise a pris contact avec Monsieur le Maire pour présenter les solutions d'élimination des pigeons. Le rendez-vous est fixé au 17 mars à 13h30. M. DELAUNE informe qu'il sera présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des Membres présents.

Membres présents	Signatures
M. Jean-Claude MALO	
Mme Pascale DHERVILLEZ	
M. Aldric VANDERMEERSCH	
Mme Karine BROUTE	
M. Samuel DUPRE	
Mme Noëlle CHAPELLE	
M. Valentin DELAUNE	
Mme Valérie LEMONNIER	
Mme Peggy COQUELLE	
M. Régis PASCAL	